



## **Protocole d'accord pour le développement du parcours civique et citoyen des engagés en Service Civique**

Entre,

### **La Société des Membres de la Légion d'Honneur**

Située à l'Hôtel National des Invalides 75 700 Paris Cedex 07

Représentée par son Président, l'Amiral Alain COLDEFY

Et

### **L'Agence du Service Civique**

Groupement d'intérêt public, ayant son siège social au 95 avenue de France 75014 Paris

Représentée par son Président, Yannick BLANC

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

- Le Service Civique, institué par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 modifiée, offre à de jeunes engagés, âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général par l'exercice de diverses missions et actions citoyennes.

L'ambition du Service Civique est d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner du temps à la collectivité et aux autres et ainsi contribuer à la construction et au maintien du lien social. C'est également une opportunité pour ces jeunes de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre de nouvelles expériences et de partager un projet au sein d'une équipe.

Le Service Civique constitue une porte d'entrée sur la citoyenneté. Il permet de faire l'expérience de la République et de ses valeurs de manière active et concrète pendant la mission mais également à l'occasion de temps de rencontres et d'échanges, organisés à l'initiative des organismes d'accueil, des institutions ou à leur propre initiative.

La formation civique et citoyenne (FCC), réalisée dans les trois premiers mois sur le temps dévolu à la mission et organisée par l'organisme agréé, constitue l'un des principaux vecteurs de cette expression et de l'apprentissage du civisme et de la citoyenneté.

Fondée sur des méthodes actives et participatives, la FCC (dans son volet hors prévention et secours civiques de niveau 1) vise à favoriser le principe du vivre ensemble par des débats et des échanges

entre volontaires venant d'horizons différents mais également avec des acteurs de la société, en mettant en exergue l'ouverture aux autres et le pluralisme d'opinions. Elle doit permettre d'aiguiser l'esprit critique, de susciter la prise de recul et la mise en perspective de l'engagement, d'aider les volontaires à mieux comprendre leur environnement, afin d'être en capacité de se positionner et d'agir sur celui-ci pour en faire des citoyens actifs et responsables et faire vivre les idéaux de fraternité, de liberté et d'égalité. Les rassemblements organisés par les référents territoriaux du Service Civique ont pour objet de permettre à des volontaires de structures variées de se rencontrer autour de l'engagement citoyen, de leur permettre de rencontrer des institutions et associations locales et de les faire échanger et débattre sur des thèmes de société.

La valorisation de l'engagement citoyen de la jeunesse française constitue un enjeu majeur pour notre société ; elle est un axe stratégique pour l'Agence du Service Civique et au cœur même des valeurs incarnées par la Société des membres de la Légion d'honneur.

- Association fondée en 1921 et reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922, la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), est placée sous le Haut Patronage du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre de la Légion d'honneur, et du Grand Chancelier. Elle appuie son action sur un maillage territorial national constitué de 130 sections françaises métropolitaines et ultramarines. Elle est représentée à l'étranger dans 61 pays.

La SMLH, dotée d'un nouveau projet associatif adopté par son assemblée générale en mai 2018, a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire. Ouverte sur la société, elle poursuit ses missions d'entraide et de solidarité ainsi que ses actions au profit du rayonnement de la France, et participe notamment avec son drapeau aux cérémonies, patriotiques et commémoratives.

Elle a aussi pour ambition de s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la jeunesse de notre pays et de contribuer à son éducation civique et citoyenne.

### **Article 1 : Objet du protocole d'accord**

Le présent protocole a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l'Agence du Service Civique et la Société des membres de la Légion d'honneur.

Ce partenariat vise trois objectifs principaux :

- Répondre aux enjeux de mémoire et de citoyenneté ;
- Contribuer à l'éducation citoyenne et civique des jeunes ;
- Permettre la participation des volontaires aux manifestations et actions de solidarité nationale délivrées par les légionnaires et visant à renforcer les liens d'entraide, de mixité et l'intergénérationnel.

### **Article 2 : Engagements de la SMLH**

La SMLH s'engage à contribuer à l'éducation citoyenne et civique des volontaires en service civique, en participant, sur la base du volontariat des légionnaires, aux journées de formations civique et citoyenne (hors PSC1) organisées à l'intention des volontaires en Service Civique ainsi qu'aux rassemblements de volontaires organisés par les référents territoriaux.

Cette contribution à la formation civique et citoyenne, réalisée sur la base du volontariat des

sections, peut prendre plusieurs formes :

- Participer au programme de la FCC et intervenir dans des conférences, ateliers, débats sur la base des thématiques du référentiel de l'Agence (cf. annexe), en s'appuyant notamment sur des Grands Témoins de la Légion d'honneur. La SMLH ne disposant pas de structures d'accueil, ces actions sont réalisées dans les lieux de formation des organismes agréés et/ou délivrant la formation ;
- Associer les volontaires au déroulement des manifestations patriotiques ;
- Inviter les volontaires en Service Civique aux actions initiées par les légionnaires envers la jeunesse telles que :
  - o Interventions dans les établissements scolaires sur les thèmes de l'éducation citoyenne/promotion des valeurs républicaines et sur celui de la transmission de la mémoire, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale.
  - o Soutien à la valorisation de l'apprentissage/formation en alternance et aux apprentis méritants, en partenariat notamment avec les Ministères de l'Éducation nationale et du Travail, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les chambres consulaires.
  - o Accompagnement des candidats à la naturalisation pour la préparation de l'examen et la remise des diplômes en partenariat notamment avec le Ministère de l'Intérieur.
  - o Soutien en faveur de toute action visant à favoriser le dialogue intergénérationnel.

Ces contributions aux FCC sont construites entre section locale SMLH, organismes d'accueil et référents territoriaux du Service Civique sur la base de conventions de partenariat qui pourrait se nouer sur le territoire, en France et à l'étranger.

La SMLH s'engage à fournir à l'Agence du Service Civique les coordonnées des 130 sections françaises métropolitaines et ultramarines afin de permettre aux acteurs du Service Civique d'identifier leurs interlocuteurs.

### **Article 3 : Engagements de l'ASC**

L'Agence du Service Civique s'engage à :

- Accompagner et conseiller la SMLH, en tant que de besoin, dans les actions qu'elle peut proposer dans le cadre de la formation civique et citoyenne ;
- Associer la SMLH à la réflexion portant sur les évolutions de refonte de la formation civique et citoyenne ;
- Informer les organismes agréés au titre du Service Civique de la possibilité qu'ils ont de solliciter les membres de la SMLH pour former les engagés en Service Civique ;
- Communiquer la liste des référents territoriaux de l'Agence ainsi que des organismes d'accueil du Service Civique sur les territoires concernés ;
- Communiquer auprès des partenaires et des volontaires sur le partenariat entre l'Agence du Service Civique et le SMLH.

#### **Article 4 : Communication**

L'ASC et la SMLH s'engagent réciproquement à faire connaître par leurs moyens de communication respectifs, les actions qui seront menées ensemble en direction des volontaires en Service Civique et à pouvoir utiliser leurs logos respectifs sur les communications institutionnelles ou à destination des volontaires et partenaires.

#### **Article 5 : Suivi du protocole d'accord**

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il proposera un programme d'actions à mener et établira un bilan des actions passées.

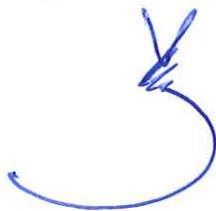
Il recueillera notamment des éléments chiffrés sur le nombre d'organismes et volontaires qui bénéficieront des dispositions citées dans ce protocole d'accord.

#### **Article 6 : Durée du protocole d'accord**

Le présent protocole est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature et se renouvelle par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre simple.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris le 12 NOV. 2018

Pour l'Agence du Service Civique



Pour la Société des membres  
de la Légion d'honneur



## **ANNEXE : REFERENTIEL DE LA FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE**

L'organisation, la programmation et le déroulement des journées consacrées à la formation civique et citoyenne des volontaires du Service Civique doivent s'appuyer sur le référentiel des thèmes retenus pour cette formation.

Le choix de ces thèmes prend en compte les programmes d'éducation civique délivrés au cours de la scolarité ainsi que le contenu d'autres actions concourant à la formation citoyenne telle que la journée « défense et citoyenneté » (ancienne journée d'appel et de préparation à la défense) ou encore les journées d'intégration pour les nouveaux arrivants. La formation dispensée dans le cadre du Service Civique ne doit pas reprendre ce qui a déjà été abordé, notamment au cours de la scolarité obligatoire, mais viser à élargir les centres d'intérêt et les réflexions sur des grands thèmes, en leur donnant du sens, en les concrétisant et en suscitant questions et débats.

Ce référentiel des thèmes se décompose en trois grands groupes.

Le premier groupe fait référence aux valeurs qui fondent notre République, déclinées au travers de celles de la devise nationale, liberté, égalité, fraternité, auxquelles a été ajoutée la laïcité, principe fondamental de notre République dont l'approche est originale et propre à notre pays.

Le deuxième groupe ressort de l'organisation de la Cité, au sens philosophique et politique du terme ; il se décompose en deux séries de thèmes, ceux traitant du fonctionnement et de la vie en société puis ceux qui abordent les grandes questions de société, notamment celles qui reflètent les évolutions actuelles.

La dimension extranationale de chacun des thèmes devra être autant que possible abordée : approche dans les autres pays, particularités françaises...  
Toutefois un troisième groupe comporte quelques thèmes propres à cet aspect international.

La liste des thèmes est présentée ci-dessous selon cette répartition en trois groupes ; chaque thème est décliné en « sous thèmes » qui pourront être abordés selon l'orientation de la journée de formation et les choix des responsables de cette journée.

Ce référentiel des thèmes pour la formation civique et citoyenne est naturellement appelé à évoluer en fonction du retour d'expérience des organismes délivrant cette formation, des souhaits des volontaires et des évolutions de l'actualité.

### **LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

#### **LA LIBERTÉ**

##### **La liberté**

Fondements de la liberté. Retour sur l'histoire. Les enjeux. Les limites. Comparaisons internationales.

##### **Les droits et les devoirs du citoyen**

Les droits et devoirs du citoyen. Le rapport à la loi. Les droits fondamentaux. L'équilibre entre droits et devoirs. La défense des droits et ses limites. La responsabilité individuelle. La discipline.

### **La justice**

Les grands principes de la justice. Les différentes juridictions. Les garanties du justiciable. Les sanctions. La prison. La question de la peine de mort.

### **Les droits de l'homme**

Repères historiques. Rôle de la France. Universalité de leurs valeurs et défense des droits de l'homme à travers le monde. La dynamique des droits de l'homme : droits de la femme, droits de l'enfant, les droits de l'homme et l'environnement.

### **Les libertés individuelles et collectives**

Les libertés de pensée, d'opinion, d'expression, de religion, de travail, de circulation, de réunion et d'association, de choix sexuels.

### **L'engagement**

La signification et la portée de l'engagement. Les différentes formes d'engagement. Les motivations de l'engagement. Evolution de l'engagement au travers du temps. L'engagement aujourd'hui.

## **L'ÉGALITÉ**

### **L'égalité des droits**

L'accès aux droits fondamentaux. L'égalité devant la loi. L'égalité devant l'accès à l'éducation, aux services publics, à la santé et aux soins, au travail et à l'emploi.

### **L'égalité des chances**

Définition de l'égalité des chances, ses enjeux. L'équité. La question de la discrimination positive. Approche de cette question dans d'autres pays (Etats-Unis par exemple).

### **L'égalité hommes-femmes**

Retour sur l'histoire, notamment en France. La féminisation. La parité. La place de la femme dans d'autres pays et sociétés.

### **L'exclusion sociale**

Etat des lieux. Les actions possibles.

### **Les discriminations**

Le racisme. La HALDE

## **LA FRATERNITÉ**

### **Les solidarités**

Les différentes formes de solidarités. La solidarité collective. La solidarité intergénérationnelle. Les actions de solidarité. L'engagement. L'engagement associatif. La solidarité internationale.

### **Vivre ensemble**

La connaissance des autres. Le respect de la différence. La xénophobie. Le handicap. La pauvreté. La question des minorités.

### **La gestion des conflits**

La médiation et la négociation. Le médiateur de la République. Les conflits sur les lieux de travail.

### **La lutte contre la violence**

Origine et sources de la violence dans notre société. Les remèdes.

### **Le lien intergénérationnel**

Le vieillissement de la population. Les conséquences au plan social. Les actions pour le lien entre générations.

### **L'engagement**

Mêmes approches que pour la liberté en mettant l'accent sur le rôle et l'apport de l'engagement pour la fraternité et la solidarité.

## **LA LAÏCITÉ**

### **La signification de la laïcité**

La définition de la laïcité en France. Retour sur l'histoire. Les principes. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Distinction entre laïcité et neutralité. L'approche ou la notion de laïcité dans d'autres pays, notamment en Europe.

### **La place des religions. L'intégrisme religieux**

Place et rôle des religions. Les grandes religions. Etat et religions. Définition de l'intégrisme. Les risques. Les réponses à l'intégrisme. Les sectes.

### **Le communautarisme**

Définition du communautarisme. Les risques. Les alternatives. L'approche de cette question dans les pays voisins (par exemple en Grande Bretagne ou en Allemagne).

## **L'ORGANISATION DE LA CITÉ**

## **LE FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ. LA VIE EN SOCIÉTÉ**

### **La démocratie**

Fondements historiques de la démocratie. Les grands principes. Les droits politiques. L'expression du peuple, les différents types de suffrages. La séparation des pouvoirs. Pouvoirs et contre-pouvoirs. La démocratie à travers le monde.

### **Le rôle du politique**

Les responsabilités du politique. Le dialogue avec les électeurs. L'éthique. Les conflits d'intérêts.

### **Les grandes lois**

Présentation de grandes lois (sur des exemples concrets : loi sur les associations, sur la peine de mort, sur l'avortement...) : l'élaboration de la loi, les enjeux, les débats, la mise en œuvre. Le respect de la loi.

### **Les relations sur les lieux de travail**

Les syndicats. Le dialogue social. Le droit de grève. Les limites. La gestion des conflits.

### **L'accès à l'emploi**

L'insertion professionnelle. L'emploi des jeunes. L'emploi des seniors.

### **La société civile. La vie associative**

Le dialogue civil. Le monde associatif. Les principes régissant les associations. Le rôle des associations. Les relations avec les pouvoirs publics. Les réseaux sociaux.

### **L'aménagement du territoire**

La ville, les grandes banlieues, l'espace rural. Les inégalités territoriales.

### **La mixité sociale**

Les enjeux. La mise en pratique.

### **La défense de la Nation**

L'esprit de défense. Repères historiques. Les enjeux. L'organisation. La conscription. L'armée professionnalisée.

### **La sécurité civile**

Les enjeux. L'organisation. L'engagement citoyen dans la protection civile.

## **LES GRANDES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ**

### **Le développement durable**

Le développement durable sous les trois aspects : social, économique, écologique. Les enjeux écologiques.

### **La santé**

Les grandes questions actuelles. L'accès de tous aux soins. La prévention. Les actions de sensibilisation.

### **Les médias**

Le rôle des médias. La liberté de la presse. La protection de la vie privée.

### **Sciences et évolutions technologiques**

Les sciences et le progrès. L'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables. Les nanotechnologies. La bioéthique.

### **La société de consommation.**

Repères historiques. Le rapport à l'argent. Les rémunérations.

## **OUVERTURE SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES**

### **L'Europe**

Repères historiques. L'Europe aujourd'hui. La citoyenneté européenne.

### **La mondialisation**

Définition de la mondialisation. Conséquences. S'adapter à la mondialisation. La France et la mondialisation.

### **Les grandes organisations internationales**

L'ONU et les organismes associés (UNESCO, FAO, UNICEF, la Cour internationale de justice...).  
Le FMI.

### **Les organisations non-gouvernementales**

Définition des ONG. Les grandes ONG. Leur rôle.

### **Les intérêts de la France dans le monde**

La défense des intérêts français. La défense des droits de l'homme et de la démocratie.

La coopération civile et militaire.

### **La francophonie**

La place de la langue française dans le monde. Les enjeux culturels et économiques. La défense du français.

### **La coopération et la solidarité internationale**

Coopération : principes et objectifs. Réciprocité. Les relations nord-sud.

### **Les crises internationales**

Différents types de crises (politiques, militaires, sanitaires...). Exemples de grandes crises internationales. Risques. Prévention. Traitement des crises.